



Produire et fabriquer

Fiche 4.14

Installateur(trice) poseur(se)

Monteur d'ensembles, installateur d'exposition, installateur de cuisines et de salles de bain, monteur en agencement, monteur de magasin,.....

L'installateur(trice) poseur(se) monte, assemble les cloisons et autres éléments sur des murs, sols et plafonds. Il ou elle travaille à la demande de particuliers ou de professionnels : agencement d'une cuisine, salle de bain ou des rangements, aménagement d'un magasin, bureau ou encore un stand d'exposition.

▲ Activités principales

Selon la taille et l'organisation de l'entreprise, il ou elle assure tout ou partie des activités suivantes :

Organiser le chantier et l'implantation :

- ▶▶ Etudier les dossiers : plans, schémas d'installation ou d'assemblage, et les caractéristiques de la pièce ou du bâtiment
- ▶▶ Détecter d'éventuelles erreurs de conception ou de chiffrage des travaux
- ▶▶ Préparer les outillages et matériels, les matériaux utilisés
- ▶▶ Vérifier le planning de travaux, les moyens de transport et de manutention
- ▶▶ Repérer les lieux, leurs caractéristiques et préparer les séquences chronologiques de la pose
- ▶▶ Procéder aux corrections d'aplomb ou d'équerrage éventuellement nécessaires

Poser et installer :

- ▶▶ Assembler les sous-ensembles selon l'ordre défini
- ▶▶ Percer les supports, fixer les éléments d'habillage et les différentes structures
- ▶▶ Raccorder aux énergies en respectant les normes en vigueur
- ▶▶ S'adapter aux problèmes techniques liés aux caractéristiques du site, des murs, de l'acoustique, de la luminosité ; modifier, ajuster les dimensions d'un ouvrage

Assurer la bonne fin du chantier :

- ▶▶ Réaliser ou suivre les finitions
- ▶▶ Contrôler la qualité du travail et la propreté du chantier
- ▶▶ Faire signer les certificats de fin de travaux
- ▶▶ Dans le cas d'un stand, procéder au démontage et nettoyer le chantier

Communiquer les informations nécessaires :

- ▶▶ Participer aux réunions de chantier
- ▶▶ Apporter des conseils techniques aux vendeurs concepteurs ou chargés d'affaires



Produire et fabriquer

Fiche 4.14

→ Résultats attendus

- ▶▶ Qualité et conformité avec le cahier des charges, le dossier technique
- ▶▶ Délais respectés dans les chantiers
- ▶▶ Coûts correspondant au budget prévisionnel

▲ Conditions d'exercice du métier

→ Autonomie et responsabilité

Selon la taille de l'entreprise, ce poste dépend d'un conducteur de travaux, d'un responsable technique ou directement du chef d'entreprise. A son niveau, il ou elle peut coordonner une petite équipe de poseurs.

Il ou elle peut également travailler à son compte.

Autonome pour l'exécution de son travail, il ou elle est responsable de la qualité, de la conformité, des délais et des coûts de la pose pour ses chantiers.

→ Moyens et ressources

Equipements nécessaires à la pose et à la rectification d'ouvrages, aux travaux courants d'électricité, de plomberie auxquels s'ajoutent les outils de communication classiques.

Gestion de plans, schémas, devis, notices d'installation, etc.

→ Relations internes et externes

Travail seul(e) ou en équipe, avec les techniciens du bureau d'études et l'atelier, éventuellement les différents corps de métiers présents sur le site.

Relations internes avec ses collègues et le vendeur ou chargé d'affaires en agencement, pour les documents techniques et l'installation sur site.

Relations externes essentiellement avec les clients, les sous-traitants éventuels et les autres fournisseurs dont les transporteurs.

→ Environnement de travail

Il ou elle travaille chez le client ou sur des chantiers dans des types de locaux qui peuvent être très différents, les chantiers pouvant être parfois éloignés.

Compte-tenu des charges transportées, il ou elle doit respecter strictement les règles de sécurité imposées sur les chantiers (port de chaussures de sécurité, protections,...).

Les horaires peuvent être irréguliers selon les délais et contraintes imposées par les clients, ce qui peut l'amener à travailler de nuit ou en fin de semaine.

▲ Compétences requises

→ Compétences spécifiques

- ▶▶ Lire et interpréter les schémas, plans, notices de montage ou d'installation, dossiers techniques
- ▶▶ Appréhender les caractéristiques et contraintes techniques et humaines du site
- ▶▶ Organiser un chantier, ordonnancer les opérations
- ▶▶ Choisir et utiliser à bon escient les outils et machines nécessaires
- ▶▶ Maîtriser un ensemble de techniques de pose : cloisons, revêtements muraux et de sol, autres éléments
- ▶▶ Maîtriser les bases des travaux d'électricité et de plomberie



Produire et fabriquer

Fiche 4.14

- ▶ Résoudre différents types de problèmes techniques et faire preuve de sens commercial au contact du client, face aux aléas du chantier
- ▶ Assurer les finitions

→ Compétences transversales

- ▶ S'adapter aux situations, horaires, personnes, produits ou matériaux,...
- ▶ Etre polyvalent(e) dans la réalisation de son travail
- ▶ Etre rigoureux(se) et très précis(e)
- ▶ Communiquer les informations pertinentes, avec des interlocuteurs différents
- ▶ Travailler en équipe et avec d'autres corps d'état
- ▶ Supporter la pression, gérer son temps et les priorités
- ▶ Contrôler la qualité du travail
- ▶ Respecter strictement les règles d'hygiène et de sécurité
- ▶ Porter des charges et travailler dans des postures parfois contraignantes

▲ Parcours professionnels

→ Formation initiale

Une formation de niveau V ou IV est recommandée dans le domaine de la menuiserie ou de l'agencement : CAP ou BEP pour l'exécution des chantiers, BT ou BP dans les spécialités bois et miroiterie pour encadrer une équipe, un chantier.

→ Formation continue

La formation continue permet de se perfectionner notamment par rapport aux nouvelles techniques et aux responsabilités d'encadrement.

→ Pré-requis

Une expérience de plusieurs mois est nécessaire en entreprise pour bien connaître les procédés, matériaux, techniques d'agencement de l'entreprise ; la maîtrise est acquise progressivement sur les différents chantiers.

→ Passerelles

Evolution possible vers des chantiers plus complexes ou vers un poste de responsabilité comme conducteur de travaux ; il est même envisageable de s'installer à son compte.

Evolution possible vers un poste similaire dans toute autre entreprise de l'ameublement ou dans une entreprise du bâtiment.